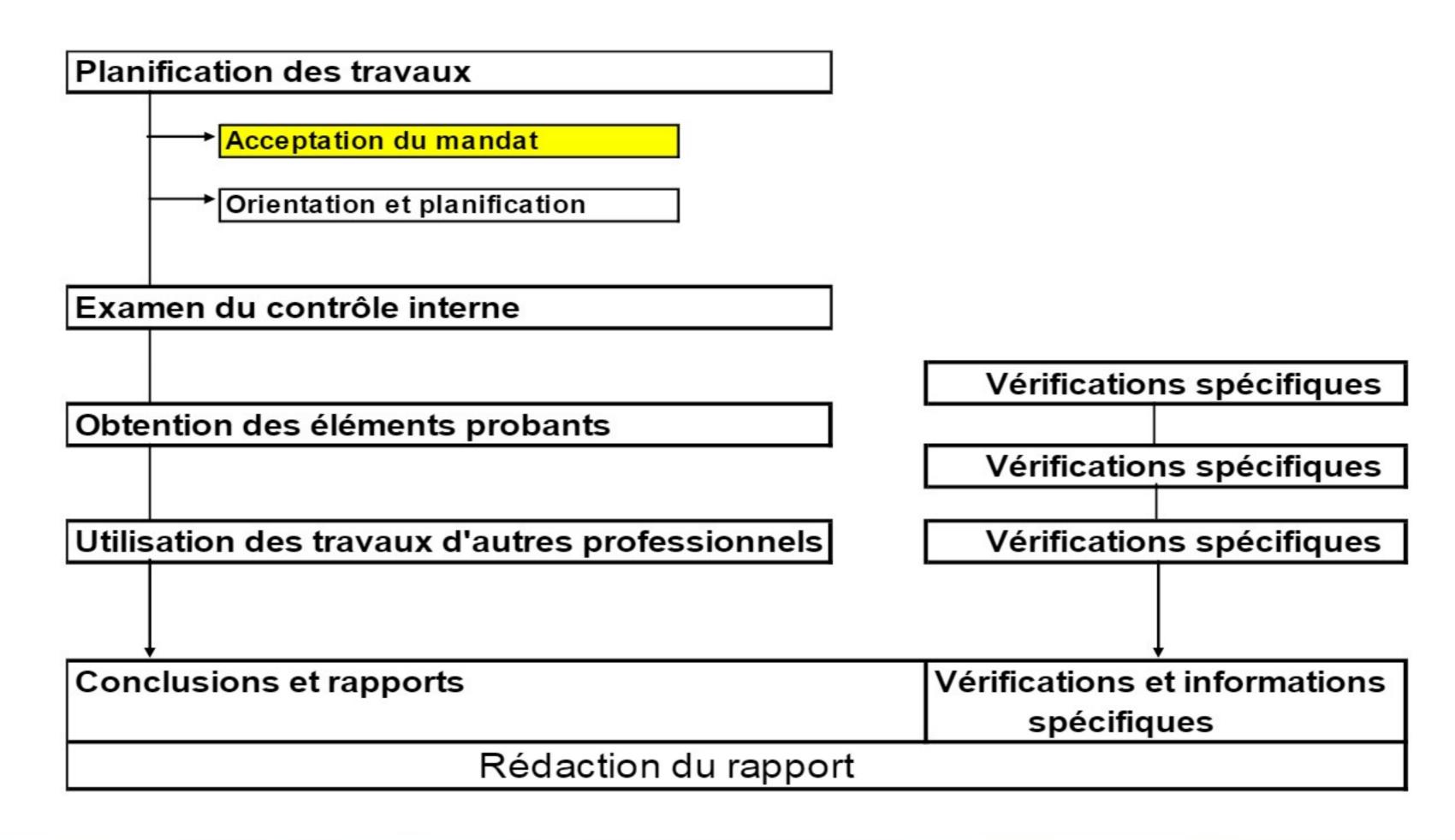
2. Acceptation des missions

Démarche générale de l'audit :



2. Acceptation & maintien des missions

Diligences d'acceptation et de maintien des missions:

Diligence n°1

Procéder à une prise de connaissance globale de l'entreprise.

2. Acceptation & maintien des missions

Diligences d'acceptation et de maintien des missions :

Diligence n°2

Procéder à une appréciation de l'indépendance et de l'absence d'incompatibilités.

2. Acceptation & maintien des missions

Diligences d'acceptation et de maintien des missions :

Diligence n°3

Procéder à un examen de la compétence disponible pour le type d'entreprise concernée.

2. Acceptation & maintien des missions

Diligences d'acceptation et de maintien des missions :

Diligence n°4

Contacter, éventuellement, le commissaire aux comptes précédent.

2. Acceptation & maintien des missions

Diligences d'acceptation et de maintien des missions :

Diligence n°5

Prendre la décision d'acceptation ou de refus du mandat.

2. Acceptation & maintien des missions

Diligences d'acceptation et de maintien des missions:

Diligence n°6

Veiller au respect des autres obligations professionnelles découlant de l'acceptation du mandat.